



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stationnement

Question écrite n° 90864

Texte de la question

M. Léon Vachet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la question de la réparation des dommages causés par le stationnement sur le domaine public des communes de moins de 5 000 habitants des gens du voyage. Bien que non tenues légalement d'être dotées d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, mais participant au financement de celle-ci, la réparation de ces dommages incombe le plus souvent à la commune. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre à leur égard.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90864

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3578